

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du vendredi 22 novembre 2024

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 3
Absent(s) : 8
Nombres de votants : 18
Votes pour : 18
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 31 octobre 2024

DELIBERATION N°DL_CP2024_0276

Relative à la vente de la parcelle située à MAMOUDZOU section AP n°159 d'une superficie de 246 m² au profit de SOGEA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Madame Nadjima SAID, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :

Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR, Madame Rosette VITTA donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

Conseillers départementaux absents :

Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Monsieur Alain SARMENT, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Elyassir MANROUFOU

Secrétaire de séance désignée :

Madame Farianti M'DALLAH

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
- Vu** la délibération n°DL_CP2024-0019 du 09 avril 2024 relative au budget primitif 2024 ;
- Vu** les avis de la Commission Patrimoine et Foncier du 28 mai 2024 (PV de CPF) ;
- Vu** la délibération n°DL_CP2024_0131 du 10 juillet 2024 validant la CPF du 28 mai 2024 ;
- Vu** la demande d'avis de valeur vénale en date du 5 mai 2024 ;

Considérant le rapport n°2024-02387 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 06 novembre 2024 ;

Considérant les motifs d'intérêt général pour la collectivité :

- la garantie de l'accès à une ressource essentielle, l'eau, en soutenant des projets de productions d'eau potable ;
- favoriser le développement durable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,**

DECIDE

Article 1 : de valider la vente de parcelle située à Mamoudzou et cadastrée section AP n°159, partie du titre privé n°112 du Département dit « Domaine de Kaoueni », d'une superficie totale de 246 m² moyennant le prix de **QUATRE-VINGT-SIX MILLE CENT EUROS (86 100 €)** ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Ben Issa OUSSENI



Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 976-229850003-20241122-DL2211240276-DE



FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2024-0066

Cession au profit de Sogea de Mayotte de la parcelle AP 159, d'une Superficie de 239 m² sise à Kawéni, commune de Mamoudzou dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 28/05/2024.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)

05/05/2024

PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)

1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-I
VALEUR VENALE BRUTE	52 580 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	57 838 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-17 351 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	40 487 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur

05/05/2024

Visa du demandeur

Date d'avis du service local du Domaine (SLD)

Visa du Domaine

Avis favorable du SLD

OUI

NON

Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m ²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MAMOUDZOU CENTRE & NORD	AP	159	239	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mercredi 10 juillet 2024

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Procuration(s) : 6

Absent(s) : 1

Nombres de votants : 25

Votes pour : 25

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : vendredi 28 juin 2024

DELIBERATION N°DL_CP2024_0131

Relative à la validation des dossiers présentés en Commission Patrimoine et Foncier
du 28 mai 2024 et ayant reçu un avis favorable

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU, Monsieur Solbahadine NDAKA

Conseillers départementaux représentés :

Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU,
Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE,
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA,
Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Rosette VITTA,
Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU,
Monsieur Daniel ZAIDANI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI

Conseillère départementale absente :

Madame Maymounati MOUSSAAHAMADI

Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n°DL_2021_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission permanente ;

Vu la délibération n°DL_AP2024_0019 du 09 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 du Conseil Départemental de Mayotte ;

Vu les avis de la Commission Patrimoine et Foncier du 28 mai 2024 (PV de CPF) ;
Vu les demandes d'avis de valeur des biens objets des présentes ;
Vu le rapport n°2024-02213 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu l'avis de la Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du foncier du 02 juillet 2024.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,**

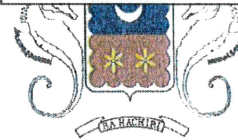
DECIDE

- Article 1** : de valider les dossiers présentés en Commission Patrimoine et Foncier du 28 mai 2024 et ayant reçu un avis favorable ;
- Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Article 3** : En application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**



Ben Issa OUSSENI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
DGA Aménagement Territorial
et Développement Durable
Direction des Affaires Foncières
et Urbanisme
Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 28 mai 2024

**Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
28 mai 2024 (Salle de réunion des Commissions Permanentes du Conseil Départemental)**

Les membres titulaires

- ☒ Monsieur Salime MDERE : 1^{er} Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
- ☐ Monsieur Ali OMAR : 3^{ème} Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUZDI
- ☐ Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
- ☐ Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

- ☒ Madame Abdoul-Karim SOULAÏMANA, Directeur des Affaires Foncières et Urbanisme
- ☒ Madame APEA Nielsen, Directrice adjointe des Affaires Foncières et Urbanisme,
- ☐ Madame Zaharay EL-ANZIZE, Cheffe de Service Gestion du Domaine, DAFU
- ☒ Madame Dhoiharati Bente MOHAMED, Gestion du Domaine, DAFU,
- ☒ Madame Routoubati KAÏSSI, Adjoint au Chef de Service Gestion du Domaine, DAFU
- ☐ Madame Mariame ABDOU, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
- ☐ Madame Haloua MIKIDADI, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
- ☒ Monsieur Said NOUSSOURA, Service Brigade Foncière, DAFU
- ☐ Monsieur Nouridine MADI, Service Brigade Foncière, DAFU
- ☒ Monsieur Raffion BACO OUSSENI, Service Brigade Foncière, DAFU

Les communes

- | | |
|--|--|
| ☐ ACOUA | ☒ KOUNGOU |
| ☒ BANDRABOUA | ☐ MAMOUZOU |
| ☒ BANDRELE | ☐ MTSANGAMOUJI |
| ☐ BOUENI | ☐ MTZAMBORO |
| ☐ CHICONI | ☐ OUANGANI |
| ☐ CHIRONGUI | ☒ PAMANDZI |
| ☒ DEMBENI | ☐ SADA |
| ☐ DZAOUZDI-LABATTOIR | ☐ TSINGONI |
| ☒ KANI-KELI | |

Les intercommunalités

- ☐ CADEMA
- ☒ CC Sud Madame Pauline PREVOT Directrice des services techniques
- ☐ 3CO
- ☐ CAGNM
- ☐ CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 35

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

CPF du 28 mai 2024

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine**COMMUNE BANDRABOUA**
DEMANDES DE REGULARISATION ET AFFECTATION

- Dossier 2022-0435 BACAR Safinati et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à Bandraboua cadastrée AM 34 terrain domanial d'une superficie de 331 m²
- Dossier 2022-0473 LIDI RAFION Charmina
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à Dzoumogné cadastrée AV 538 A terrain privé du Département d'une superficie de 202m²

COMMUNE DE BANDRELE
DEMANDES DE CESSION GRATUITE OU VENTE

- Dossier 2024-0057 SCI SUNSHINE
 - Avis favorable pour acquisition vente de parcelle de terrain sise à Bandrélé, cadastrée AN 500 A du terrain privé du Département d'une superficie de 72m²

COMMUNE DE CHIRONGUI
DEMANDES DE REGULARISATION DE LOCATION

- Dossier 2013-0235 BACAR ABDALLAH KASSAI
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle sise à Poroani, cadastrée AC 582-584-617-619 du terrain privé du Département titré N° 1675 d'une superficie de 629 m²
- Dossier 2021-0493 MOUSSA Saindou
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Poroani, cadastrée AI 127 du terrain Domanial d'une superficie de 18196 m² sous réserve de la confirmation par la Brigade foncière d'une absence de conflit
- Dossier 2023-0208 MOINACHE Tamarati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain sises à Malamani, cadastrées AR 436A (AR 476) terrain domanial d'une superficie de 250 m²
- Dossier 2023-0209 MOINACHE Youssouf
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain sises à Malamani, cadastrées AR 436B (AR 475) terrain privé du Département d'une superficie de 426 m²
- Dossier 2023-0215 SOULAIMANA Sitianti ET MOHAMED Zainaba
 - Avis défavorable pour une régularisation la parcelle cadastrée AP 318 d'une superficie de 893m² est déjà demandée par EPFAM CPF du 27/06/2023 avec avis favorable
- Dossier 2023-0361 SUNSET représenté par MADI BEN
 - Avis favorable pour Bail emphytéotique pour 20 années de la parcelle modifiée cadastrée AR 498a d'une superficie de 8787m² sise à Malamani terrain domanial
- Dossier 2023-0425 BOINALI Soufiani
 - Avis défavorable pour une régularisation de la parcelle cadastrée AZ 59 sise à Chirongui, terrain situé dans un titre d'indivision (MAHARAVO 5)

Remarque Absence d' élu communal, représenté par Pauline PREVOT.

CPF du 28 mai 2024

COMMUNE DE DEMBENI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION VENTE

- Dossier 2011-0165 AMADI Moina
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle sise à Dembeni, cadastrée AV 398 du terrain privé du Département titré N°187 d'une superficie de 171 m²
- Dossier 2017-0027 MDJANGA MOUZNA et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Démébéni, cadastrée AX 3336 du terrain privé du Département titré N°187 d'une superficie de 1686 m²
- Dossier 2022-0305 DIMASSI Bahati et SAID HALIDI Abdoul-Houssaini
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Dembeni, cadastrée AV 1268 du terrain privé du Département titré N° 187 d'une superficie de 224 m²
- Dossier 2022-0316 MDERE Mohamadi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à Hajangua, cadastrée BC 195 du terrain Privé du Département d'une superficie de 149m²
- Dossier 2022-0417 BACAR Roukia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Démébéni, cadastrée AW 157 du terrain privé du Département titré N° 187 d'une superficie de 428 m²
- Dossier 2022-0418 ASSANI Soihiba
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à Ongojou, cadastrée AH 217 du terrain privé du Département titre 645 d'une superficie de 210m²
- Dossier 2023-0161 HAMOUZA Anis et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Ongojou, cadastrée AH 13 du terrain privé du Département titré N° 645 d'une superficie de 38 m²

COMMUNE DE KANI-KELI
DEMANDES DE REGULARISATION

- Dossier 2022-0190 OMAR MOUSSA Aoussi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à M'Bouini cadastrée AT 18 du terrain Domanial non titré d'une superficie de 5224 m²
- Dossier ASP 1797 SOUDJA SAID Maissara
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain sise à Choungui cadastrée AM 32 du terrain privé du Département titre 9630 d'une superficie de 309 m²

COMMUNE DE KOUNGOU
DEMANDES DE REGULARISATION, OU LOCATION

- Dossier 2018-0198 GAMBA Youssouf Paul
 - Ajourné pour désaccord entre Monsieur Saindou BAMCOLO et Monsieur GAMBA parcelle cadastrée AE 201 sise à Longoni d'une superficie de 1263 m² à présenter à la prochaine CPF
- Dossier 2023-0214 SAS KERLOMIG ancien EKWALI Nutrition animale
 - Avis favorable pour une location en bail emphytéotique 20 ans de la parcelle de terrain sise à Koungou cadastrée AK 22a (AK 46a) du terrain privé du département titre 632 d'une superficie de 65863 m²
- Dossier 2024-0079 Mayotte Channel Gateway
 - Avis défavorable pour une AOT sur un Plan d'eau d'une superficie de 846 160 m² dans la commune de Koungou (Port de Longoni) en attente de la délimitation de la zone portuaire

CPF du 28 mai 2024

- Dossier 2024-0080 Mayotte Channel Gateway
 - Avis défavorable pour une AOT sur un Plan d'eau d'une superficie de 318 824 m² dans la commune de Koungou (Port de Longoni) en attente de la délimitation de la zone portuaire
- Dossier 2024-0081 Mayotte Channel Gateway
 - Avis défavorable pour une AOT sur les parcelles cadastrées AX 755, AX 756, et AX 67 d'une superficie de 7190 m², 3058m² et 4561m² dans la commune de Koungou (Port de Longoni) en attente de la délimitation de la zone portuaire
- Dossier 2024-0082 Mayotte Channel Gateway
 - Avis défavorable pour une AOT sur un Plan d'eau d'une superficie de 217 980 m² dans la commune de Koungou (Port de Longoni) en attente de la délimitation de la zone portuaire
- Dossier 2024-0083 Mayotte Channel Gateway
 - Avis favorable pour une AOT sur la parcelle cadastrée AH 47 d'une superficie de 10000m² terrain non titré sise à Longoni commune de Koungou.

COMMUNE DE MAMOUDZOU**DEMANDES DE REGULARISATION, VENTE, CESSION GRATUITE OU DE LOCATION**

- Dossier 2014-0337 OMAR ASSANI
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Vente de la parcelle de terrain sise à MTSAPERRE cadastrée BE 244 du terrain privé du Département titré N° 1416 d'une superficie de 2233 m²
- Dossier 2014-0425 MZE Zakia
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles des terrains sises à M'tsapéré cadastrées BC 353 et BC 354, du terrain privé du Département titré N°1555 d'une superficie de 412 m²
- Dossier 2021-0192 NADHIROU Saouda
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain sise à Mamoudzou cadastrée BD 1367 (1049 D) du terrain privé du Département titré N° 2028 d'une superficie de 253 m²
- Dossier 2021-0193 NADHIROU Zouhouira
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain sise à Mamoudzou cadastrée BD 1366 (1049 C) du terrain privé du Département titré N° 2028 d'une superficie de 247 m²
- Dossier 2021-0194 NADHIROU Habiba
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain sise à Mamoudzou cadastrée BD 1365 (1048 B) du terrain privé du Département titré N° 2028 d'une superficie de 250 m²
- Dossier 2021-0195 M'BINGA Dalila
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain sise à Mamoudzou cadastrée BD 1364 (1048 A) du terrain privé du Département titré N° 2028 d'une superficie de 247 m²
- Dossier 2022-0176 HALIDI Anchia
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Mamoudzou cadastrée BC 331 terrain privé du Département titré N° 1555 d'une superficie de 210 m² (Terrain à conflit)

CPF du 28 mai 2024

- Dossier 2023-0185 RIDJALI Danial
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Vahibé cadastrée CM 744a du terrain privé du Département titré N° 1811 d'une superficie 159 m²
- Dossier 2023-0186 AHMED Mame, Madane et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtsapéré cadastrée BM 892 du terrain privé du Département titré N° 1025 d'une superficie 694 m²
- Dossier 2023-0225 SELEMANI Maeva Zandry
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain sise à Mtsapéré cadastrée BK 118 terrain domanial d'une superficie de 357 m²
- Dossier 2023-0246 MADI BAOU Toyfati
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Vahibé cadastrée CM 484 du terrain privé du Département titré N°1811 d'une superficie 169 m²
- Dossier 2023-0260 SAINDOU Mhamadi et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT 908 du terrain privé du Département titré N°529 d'une superficie 234 m²
- Dossier 2023-0262 BOINALI Amina
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Cavani Mamoudzou cadastrée BD 1228a et c (1378) terrain privé du Département titré N°2028 et 1555 d'une superficie 388 m²
- Dossier 2023-0265 SARMAN Rafion et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Vahibé cadastrée CM 760 du terrain privé du Département titré N°1811 d'une superficie 300 m²
- Dossier 2023-0291 SAINDOU Harda
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bonovo cadastrée BL 788 terrain Domanial d'une superficie 363 m²
- Dossier 2023-0301 ABDOU Hadjati et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT 60 du terrain privé du Département titré N°529 d'une superficie 280 m²
- Dossier 2023-0307 SAID Ansufati et SAID Ayrati
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Cavani Mamoudzou cadastrée AW 461 du terrain privé du Département titré N°2028 d'une superficie 545 m²
- Dossier 2023-0308 ABDOU ABDALLAH Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mamoudzou cadastrée AY 244 du terrain Domanial d'une superficie 359 m²
- Dossier 2023-0311 SOULA ABDULLAH
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT 204 du terrain privé du Département titré N°1659 d'une superficie 237 m²

CPF du 28 mai 2024

- Dossier 2023-0312 MASSIMIA Youmna et MASSIMIA Ali
 - Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier. Régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtsapéré cadastrée BL 689 et 690 du terrain privé Domanial d'une superficie 196 m²
- Dossier 2023 – 0341 CHIBACO Rachima et Sitti
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Vahibé cadastrée CM 1053 du terrain privé du Département titré N°1811 d'une superficie 136 m²
- Dossier 2024 – 0066 SOGEA Mayotte
 - Avis favorable pour une Vente de la parcelle de terrain urbain sise Kawéni cadastrée AP 159 terrain privé du Département titré N°4212 d'une superficie 246 m²

Remarque : Absence du représentant de la commune. En commun accord avec le Président de la commission et les membres de la CPF réunis les dossiers de la commune de Mamoudzou sont examinés

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2021-0096 BE Hamadi et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain Rural sise à Mtzamboro cadastrée AV 396 et AV 402 du terrain Domanial non titré d'une superficie de 3461 m²
Application d'une décision de jugement rendue en faveur de la famille BE
- Dossier 2021-0097 SOUFFOU Moinécha
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Mtzamboro cadastrée AV 398 A, du terrain domanial non titré d'une superficie de 1372 m²
Application d'une décision de justice rendue en faveur de cette famille
- Dossier 2021-0098 SOUFFOU Mariame et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Mtzamboro cadastrées AV 397 terrain non titré d'une superficie de 1373 m²
Application d'une décision de justice rendue en faveur de cette famille
- Dossier 2021-0099 BE Attoumani et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtzamboro cadastrée AV 400 du terrain Domanial d'une superficie de 1753 m²
Application d'une décision de justice rendue en faveur de la famille BE
- Dossier 2021-0100 BE Assani et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtzamboro cadastrée AV 401 du terrain Domanial non titré d'une superficie de 1753 m²
Application d'une décision de justice jugement rendu en faveur de la famille BE

Remarque : Absence du représentant de la commune. En commun accord avec le Président de la commission et les membres de la CPF réunis les dossiers de la commune de MTZAMBORO sont examinés

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDE DE REGULARISATION

- Dossier 2023-0328 M'SSA Mohamed Ben Kolo
Ajourné car la commune n'est pas représentée ce jour et n'a pas délivré d'avis sur ce dossier.

COMMUNE DE PAMANDZI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

CPF du 28 mai 2024

- Dossier 2013 – 0297 NAKIB Faila
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Pamandzi cadastrées AC 1565, terrain privé du Département titré 120 d'une superficie de 104 m²
- Dossier 2013 – 0301 NAKIB Faila
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Pamandzi cadastrée AC 1564 terrain privé du Département titré N°120 d'une superficie de 68m²

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE BANDRABOUA DEMANDE D'AFFECTION OU DE VENTE

- Dossier 2023-0513 Gendarmerie de Mayotte
 - Avis favorable pour Vente de la parcelle de terrain sise à Mitséni commune de Bandraboua cadastrée BK 4 terrain privé du Département d'une superficie de 105403m²

COMMUNE DE BANDRELE COMMUNAUTE DE COMMUNE CCSUD DEMANDE DE CESSION GRATUITE

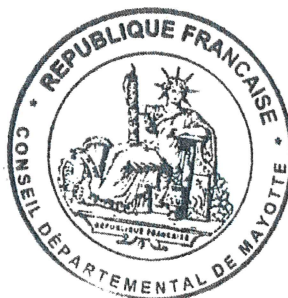
- Dossier 2024-0058 Communauté des Communes du Sud CCSUD, représentée par Ali Moussa MOUSSA BEN Maire de Bandrelé
 - Avis favorable pour une cession gratuite de parcelle de terrain sise à Bandrelé cadastrée AI 126 d'une superficie de 16 941 m² terrain domanial

COMMUNAUTE DES COMMUNES MAMOUDZOU DEMBENI (CADEMA) DEMANDE DE CESSION GRATUITE

- Dossier 2023-0321 Communauté d'Agglomération Dembéni – Mamoudzou (CADEMA)
 - Avis favorable pour Cession Gratuite de la parcelle de terrain agricole sise à Vahibé cadastrée AB 284 du terrain Domanial titré d'une superficie de 10 000m²

Après examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 10 heures 32

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier



Salime MDERE